

**Arrêté municipal n° 2025-01
portant permission de voirie sur la RD 125 dans la traversée du village**

Le Maire de la commune de ROCHEFORT-SAMSON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-1

Vu le Code de la Route, notamment les articles L 411-1 à L 411-7, définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Départementaux et des Maires, ainsi que l'article R 411-25 et R 411-27, définissant les pouvoirs de police de l'autorité compétente pour prévenir un danger sur la voie publique,

Vu l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 portant sur la signalisation routière modifié en dernier lieu par arrêté interministériel en date du 16 mai 2001,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Considérant qu'il importe d'assurer et de prévenir la sécurité des usagers et des riverains sur les lieux concernés,

Considérant la demande, présentée par le Comité des Fêtes, représenté par Michelle BERANGER et André BARBE, co-Présidents, qui ont en charge l'organisation de la fête des Laboureurs,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera temporairement réglementée sur la route Départementale 125, dans la traversée du village de Rochefort, pour permettre le défilé des chars, de la Fanfare et du cortège à l'occasion de la fête des laboureurs « fête de Saint Blaise », le dimanche 2 février 2025 de 10 heures à 14 heures.

Article 2 : La circulation sera alternée manuellement depuis la place du village jusqu'à la Mairie, de façon à permettre la circulation du convoi en toute sécurité.

Article 3 : Le comité des Fêtes aura la charge de la signalisation temporaire du chantier de part et d'autre de la rue concernée sur le domaine public. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation.

Article 5 : Le maire, le service d'ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROCHEFORT-SAMSON, le 13 janvier 2025

Le Maire,
Danielle CLEMENT



Affiché à Rochefort Samson,
Le 14 JAN. 2025